

1.Regional call for expression of interest in Billboards services

OBR is seeking for a local or located in East African Community company which can provide Billboards material services including furniture, installation and designing. The billboards will be located in Bujumbura city and upcountry.

The interested companies are invited to submit their technical and financial offers by e mail addressed to Mr Paul KING (paulking@gmail.com) and copies to Mr Cyprien NTIBAHANUZA (cyprien.ntibahanuza@obr.gov.bi), and Mr Fiacre MUHIMPUNDU (fiacre.muhimpundu@obr.gov.bi).

The deadline is August 26th, 2013 at 5:00 pm.

For any enquiry, send it to the e-mail fiacre.muhimpundu@obr.gov.bi for any clarifications as it may be required.

2.Regional call for expression of interest in a printing house

The OBR is seeking a printing house located in Burundi or established in any of the East African Community member state to provide the following items branded with OBR logo: booklets, leaflets, tee-shirts and caps, folders, conference folders, paper bags, pens, business card holders, mugs, umbrella, notebooks, key chains, tents, tear drops, x-tends, etc.

The offer will be transmitted by e-mail addressed to Mr Paul KING (paulking@gmail.com) and copies to Mr Cyprien NTIBAHANUZA (cyprien.ntibahanuza@obr.gov.bi) and Mr Fiacre MUHIMPUNDU (fiacre.muhimpundu@obr.gov.bi)

The deadline is August 26th, 2013 at 5:00 pm.

For any enquiry, send it to the e-mail fiacre.muhimpundu@obr.gov.bi for any clarifications as it may be required.

3. International call for expression of interest in website design

OBR is seeking for a local or international consultant who can design its new website according to the Terms of Reference posted on actual OBR website (www.obr.bi).

The interested individuals or corporates entities are invited to submit their technical and financial offers by e mail addressed to Mr Paul KING (paulking@gmail.com) and copies to Mr Cyprien NTIBAHANUZA (cyprien.ntibahanuza@obr.gov.bi), and Mr Fiacre MUHIMPUNDU (fiacre.muhimpundu@obr.gov.bi)

The deadline is August 26th, 2013 at 5:00 pm.

For any enquiry, send it to the e-mail fiacre.muhimpundu@obr.gov.bi for any clarifications as it may be required. .

4. International call for expression of interest in new logo design

OBR is seeking for a local or international consultant who can design its new logo which expresses its core values and vision. As the expected logo reflects the OBR image, it should be meaningful both in its design and colors.

The interested individuals or corporates entities are invited to submit their technical and financial offers by e mail addressed to Mr Paul KING (paulking@gmail.com) and copies to Mr Cyprien NTIBAHANUZA (cyprien.ntibahanuza@obr.gov.bi), and Mr Fiacre MUHIMPUNDU (fiacre.muhimpundu@obr.gov.bi)

The deadline is August 26th, 2013 at 5:00 pm.

For any enquiry, send it to the e-mail fiacre.muhimpundu@obr.gov.bi for any clarifications as it may be required. .

5. Appel à manifestation d'intérêt pour une maison de production des spots et sketches audiovisuels de sensibilisation

L'OBR recherche une maison locale pour produire des spots et des sketches axés sur la sensibilisation au civisme fiscal. Les prestations seront produites et fournies sur support CD et DVD.

Les participants sont tenus d'indiquer les éléments suivants :

- Une offre technique
- Une sélection de cinq sketches/Spots à leur actif sur DVD (en guise de l'expérience)

L'offre devra être accompagnée par une lettre de motivation adressée au Commissaire Général, des échantillons d'œuvres réalisées et des références des personnes qui pourront prouver les données avancées.

Les maisons ou groupes artistiques intéressés sont invités à déposer leurs offres sous pli fermé avec mention « **Offre pour production des spots audiovisuels** » au plus tard le **26 Août 2013 à 17h00**, au secrétariat du Commissaire Général de l'OBR sis au Quartier Industriel, Immeuble VIRAGO Complex, en haut du Port, B.P. 3465 Bujumbura II.

6. Appel à manifestation d'intérêt pour un concours de production d'une chanson sur le civisme fiscal

L'Office Burundais des Recettes organise un concours public pour choisir une chanson de sensibilisation au civisme fiscal. La chanson sera en langue nationale et sera radiodiffusée aussi comme jingle dans toutes les prestations médiatiques de l'Office Burundais des Recettes (émissions, spots publicitaires, etc.).

Les Termes de référence peuvent être consultés sur le site web de l'OBR ou à la Direction chargée de la Communication et des services aux contribuables située à l'immeuble Virago Complex, en haut du Port, au 4^{ème} étage.

Les artistes intéressés sont invités à déposer leurs offres sous pli fermé avec mention « **Offre pour la chanson de sensibilisation au civisme fiscal** » au plus tard le **26 Août 2013 à 17h00**, au secrétariat du Commissaire Général de l'OBR sis au Quartier Industriel, Immeuble VIRAGO Complex, en haut du Port, B.P. 3465 Bujumbura II.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

DESCRIPTION DE CONTRAT SPECIAL DE SERVICES

REGLEMENT DU CONCOURS POUR LA CONCEPTION ET PRODUCTION D'UNE CHANSON SUR LE CIVISME FISCAL AU BURUNDI

1. Informations de base sur l'activité à mener :

Titre : Concours pour l'adoption d'une chanson sur le civisme fiscal

Dépt. /Direction: COMMUNICATION et INFORMATION AUX CONTRIBUABLES

Durée: 30 jours

2. Contexte

L'Office Burundais des Recettes organise un concours public pour choisir sa chanson. La chanson retenue sera en langue nationale et sera radiodiffusée aussi comme jingle dans toutes les prestations médiatiques de l'Office Burundais des Recettes (émissions, spots publicitaires, etc.)

3. Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les chanteurs et artistes producteurs burundais, amateurs ou professionnels, sans distinction aucune, à l'exclusion des membres du personnel de l'OBR. Les Candidats participent individuellement ou en groupe.

4. Specifications de la chanson

La chanson gagnante reflètera la vision, la mission et les valeurs de l'OBR. Elle doit contenir des messages de sensibilisation, d'éducation des contribuables sur le civisme fiscal et plus précisément sur le bénéfice de l'acquittement volontaire des obligations fiscales. Elle doit en outre faire ressortir la valeur ajoutée apportée par l'OBR en comparaison avec l'ancien système fiscal et répondre aux fréquentes questions liées à la déclaration et au paiement des impôts et taxes divers soulevées par les contribuables. Chaque chanson doit répondre aux critères suivants :

- La chanson sera produite en kirundi
- La chanson devra être audible et facilement compréhensible.

5. Specifications techniques

Les participants sont tenus d'indiquer les éléments suivants :

- Une offre technique
- Une sélection de cinq chansons à leur actif sur CD-Rom (en guise de l'expérience)

Une version finale pourra être éventuellement demandée au lauréat tenant compte des observations du jury sans aucune contrepartie financière, en dehors du prix attribué. Cette version finale sera sur CD-Rom.

6. Sélection et prix aux lauréats

Un classement des œuvres sera effectué suivant des critères prédéfinis. Une seule chanson sera retenue par le jury mis en place par l'Office Burundais des Recettes. Le lauréat recevra un prix de deux millions de francs burundais (2 000 000 fbu)

7. Critères de sélection

Toutes les chansons seront examinées d'après les critères ci-dessous :

- Les chansons doivent refléter l'image de l'OBR qui se veut une agence de recouvrement des recettes moderne, efficace et productive, qui s'efforce à encourager les contribuables à respecter leurs obligations fiscales en garantissant à la clientèle un service de grande qualité, juste et intègre.
- leur qualité artistique

Les participants étant classés selon des critères de qualité technique et artistique desdits envois, le jury choisira également la chanson gagnante sur la base de l'originalité, la créativité et la mise en œuvre ou le respect des conditions requises pour refléter l'image de l'OBR.

8. Droit d'auteur

Toute personne qui adresse une chanson dans le cadre du concours reconnaît qu'elle en est l'auteur et le propriétaire légitime.

Elle certifie en outre que sa chanson ne porte pas atteinte aux droits des tiers et ne viole aucun droit d'auteur.

Les chansons deviennent la propriété exclusive de l'OBR, lequel exploite ses droits de propriété de la manière et aux fins qu'il juge appropriées.

9. Transmission des œuvres

Les projets sont transmis au travers du support CD-Rom sous pli fermé avec l'unique mention « **Concours chanson OBR** » à l'adresse physique de l'OBR : **Office Burundais des Recettes sis au Quartier Industriel, Immeuble VIRAGO Complex, en haut du Port, B.P. 3465 Bujumbura II.**

10. Proclamation des résultats

Le gagnant sera directement avisé par l'OBR par courrier officiel ou par e-mail. L'OBR lui demandera ensuite de remplir sous serment une déclaration de décharge de droits de publicité sur sa chanson. Cette déclaration devra être retournée dans un délai de 15 jours après réception de la lettre de notification, sinon un autre vainqueur sera désigné.

11. Réclamation

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

L'OBR pourra également utiliser la chanson gagnante, libre de droit, pour toutes ses actions.

L'OBR ne pourrait être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Il ne saurait non plus être rendu responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services de mails ou autres.

Les chansons non primées ne seront pas renvoyées à leurs auteurs. L'OBR n'est ni tenu de faire suite, ni de rembourser les frais en cas d'annulation du concours.

12. Date limite de dépôt des propositions

Les participants ont jusqu'au 26/08/2013 à 17h00 précise, délai de rigueur pour faire parvenir leur œuvres à la Direction chargée de la communication et des services aux contribuables à l'adresse indiqué ci-dessus.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Termes de référence

OBJET :

**CONCEPTION DE LA NOUVELLE VERSION DU PORTAIL WEB
L'OBR**

I – CONTEXTE

C'était lundi le 17 juin 2013 que l'Office Burundais des Recettes « OBR » a eu le don qui témoigne l'énorme générosité de l'USAID particulièrement envers le domaine crucial de la communication.

L'OBR voudrait utiliser une partie de ce don dans le cadre de modernisation de ses services et faciliter le climat des affaires au Burundi, en développant une nouvelle version du portail web qui constituera désormais la fenêtre à travers laquelle l'ensemble des citoyens et des partenaires au développement nationaux et internationaux pourraient avoir accès aux informations concernant le fonctionnement de ses services.

II – OBJECTIF

L'Objectif principal poursuivi à travers la création d'une nouvelle version du portail Web de l'OBR est de procéder au (i) développements du Portail Internet de l'OBR dans leurs différents aspects : informatif, collaboratif, participatif, applicatif et bilingue (Français & Anglais), en un seul environnement web homogène, modulaire et adaptable, privé et sécurisé et (ii) l'assurance de la pérennité de son fonctionnement par le biais de la formation du personnel de la communication et des informaticiens chargés de sa maintenance.

III - OBJECTIFS SPECIFIQUES

❖ Travaux de Développement du Portail Web de l'OBR

- Développer le portail officiel de l'OBR avec intégration de la charte graphique inhérente à l'Institution ;
- Développer le portail de chaque espace de l'OBR afin qu'il soit en adéquation avec les activités spécifiques de l'OBR, les portails proposés sont :
 - Le portail des Services Douaniers
 - Le portail des Services des impôts ;
 - Le portail des services généraux (Enquêtes, Achats, Recrutements, Formations, Consultance, ...etc.)
- Développer des interfaces avec :
 - a. ERP JDEdouards pour le module e-recrutement
 - b. La déclaration en ligne
 - c. Webmail
 - d. Les services aux contribuables
- Application de partage hiérarchisé et archivage électronique des fichiers
- Faire publier le site dans les medias et les réseaux sociaux comme tweeter, Facebook, ... etc.
- Etablir une relation récurrente avec un groupe précis au moyen d'outils d'envoi massifs de courriels et des News letters en les motivants à s'inscrire.
- Etablir des espaces membres en fonction du public cible à savoir :
 - Employés actuels de l'OBR
 - Les futurs employés;

- Les contribuables potentiels;
- Les partenaires de l'OBR (Les diverses communautés et organisations)
- Les bailleurs de fonds de l'OBR
- Autres agences du Gouvernement
- Former les gestionnaires du contenu pour le portail de l'OBR ;
- Transférer les compétences pour l'Administration du Portail de l'OBR.

❖ **Accès au Portail Internet**

Les accès aux Sous-Sites Institutionnels de l'OBR seront configurés comme suit:

1. Portail web officiel : <http://www.obr.bi>
2. Portail dédié aux services douaniers : <http://douanes.obr.bi>
3. Portail dédié aux services des impôts : <http://impots.obr.bi>
4. *Portail dédié aux services généraux* : <http://services.obr.bi>

L'OBR pourra choisir d'héberger son portail web au sein de ses serveurs internes ou chez un hébergeur externe.

❖ **Formation des gestionnaires du contenu et d'un administrateur du Portail Web**

Le Consultant devra former le personnel désigné pour une prise en main effective et une gestion quotidienne efficace. Cette formation devra être organisée à l'intention de l'Equipe techniques (Informaticiens webmaster) et de l'Equipe de publication (Agents de la Direction de Communication).

❖ **Maintenance du Portail Web**

En vue d'assurer l'intégrité technique à long terme et la maintenance corrective, adaptative et évolutive de la plate-forme, les compétences nécessaires devront être transférées à l'Informaticien Webmaster de l'OBR et tout autre personnel qualifié désigné par l'OBR. Ce transfert de compétences portera sur l'administration du portail dédié à chacune des institutions, le développement de fonctionnalités supplémentaires futures, l'accès aux codes sources, paramètres d'accès et logiciels utilisés. Le consultant reste disponible pour résoudre les problèmes que l'équipe de gestion du Portail web de l'OBR ne peut pas résoudre. Un contrat de maintenance pourra être signé ad hoc.

❖ **Instances de Gestion du projet**

Pour l'exécution du projet, la structure de gestion suivante sera établie comme suit :

- ❖ **Un Comité de Coordination de Projet**, responsable de la surveillance et de la coordination du projet (progrès et exécution globale du projet). Le Comité de Coordination du Projet fournira des conseils aux différentes composantes du projet, approuvera les résultats et définira les priorités
- ❖ **Un Chef de Projet** qui sera responsable de la gestion et de la direction du projet. Il assurera la communication entre l'Equipe du Projet et le Consultant.

Le chef de projet aura la responsabilité du fonctionnement quotidien du projet. Il rapportera directement au comité de Coordination.

- **Une Equipe du Projet**, composée du personnel de la direction de Communication et de la Direction de l'Informatique.

L'Equipe du Projet administrera et résoudra des problèmes de gestion dans chaque secteur du projet, y compris la planification et l'identification des tâches.

Elle en réfèrera directement au Chef du Projet.

❖ **Contraintes à respecter**

Le renforcement du Portail Internet Collaboratif de l'OBR devra respecter les contraintes suivantes :

- ✓ Un déploiement modulaire immédiat ou progressif suivant la disponibilité infrastructurelle au niveau des institutions de l'OBR ;
- ✓ Une interface Web très intuitive et accessible à tout internaute ;
- ✓ Un environnement collaboratif partagé entre tous les acteurs ;
- ✓ Une méthodologie commune, efficace et pragmatique, intégrée dans l'outil ;
- ✓ Une solution flexible, évolutive, personnalisable selon les corps de métier, les méthodologies de travail et les exigences des fonctions ;
- ✓ Une responsabilisation de l'ensemble des acteurs.
- ✓ Une publication facile pour les noms informaticiens de l'Equipe de Publication.

En outre, les solutions logicielles utilisées dans le cadre du présent projet, l'OBR préfère qu'elles soient sous licence Open Source et les codes sources intégralement accessibles. Toutefois, l'OBR est ouvert à tout autre type de licence mais cette dernière doit être communiquée avant le Commencement des travaux. Les compétences nécessaires doivent être transférées pour faciliter la maintenance et les développements futurs par l'équipe technique interne de l'OBR.

❖ **Résultats attendus**

Aux termes de la présente mission, les résultats attendus sont :

- Le portail web officiel de l'OBR est reconstruit suivant la charte graphique inhérente au nouveau logo de l'OBR;
- Chaque service (Douanes, Impôt et généraux) dispose d'un portail dédié conformément aux couleurs spécifiques retenues dans la charte graphique avec autonomie de gestion et production du contenu ;
- Chaque portail dispose de fonctionnalités supplémentaires personnalisables selon le profil de ses utilisateurs.
- Le système de sauvegarde centralisée de fichiers et bases de données est fonctionnel ;
- Le portail web est référencé dans les moteurs de recherche et annuaires ;
- Le personnel est formé pour utiliser et s'approprier du portail de l'OBR;
- Le portail dispose d'un outil de rédaction collaborative institutionnelle et interinstitutionnelle ;

- Le personnel technique est formé pour maintenir et assurer le développement futur de fonctionnalités supplémentaires ;
- Tous les droits de propriété sur les codes sources et paramètres sont cédés par le Consultant à l'équipe technique de l'OBR.
- Un portail web sécurisé et bilingue (Français et Anglais)
- Une documentation détaillée de développement

IV - CHAMP D'INTERVENTION

Le Consultant sera amené à travailler en collaboration avec le personnel désigné par l'OBR, soit à distance, soit à travers des déplacements ponctuels. Il pourrait, au meilleur des cas, s'organiser pour faciliter l'implication de tout le personnel qualifié dans le processus.

V - METHODOLOGIE

La mission du Consultant s'articule autour de huit phases principales :

1. Collecte et traitement des données ;
2. Mise en place des bases de données ;
3. Modèles de pages web et de graphismes (suivi de validation) ;
4. Programmation des pages (Interface utilisateur et plate-forme d'administration) ;
5. Tests et validations ;
6. Hébergement, publication et référencement ;
7. Formation des gestionnaires et administrateurs ;
8. Mise en exploitation et livraison.

Avant le début des prestations, il prendra soin de finaliser son plan de travail, la méthodologie utilisée et le calendrier de son intervention dans une semaine. Au préalable, il aura obtenu de l'OBR toute la documentation nécessaire pour l'accomplissement de sa mission. Pendant la mission, le Consultant travaillera avec les intervenants désignés par l'OBR. Il mènera des enquêtes auprès des différents acteurs en vue de recueillir leur opinion sur l'efficacité des solutions envisagées. Au terme de sa mission, le Consultant soumettra un projet de site web dans les délais et en conformité avec les dispositions des présents termes de référence.

VI - CALENDRIER

Le délai prévisionnel pour l'exécution des prestations est de trois (03) mois comptes à partir de la date du début des travaux.

- ✓ Dates de dépôt des offres: à partir du 12 au 26 Août 2013 à 17h30
- ✓ Lieu de dépôt: Secrétariat du Commissaire Général de l'OBR sis au Quartier Industriel, Immeuble VIRAGO Complex, en haut du Port, B.P. 3465 Bujumbura II.
- ✓ Manifestation d'intérêt et remise des offres financières : au plus tard le 26 août 2013
- ✓ Sélection du consultant: au plus tard le 16 septembre 2013
- ✓ Début des travaux: au plus tard le 1^{er} octobre 2013

- ✓ Le rapport provisoire de chaque phase sera soumis à l'OBR dans les délais prévus au chronogramme de l'étude ;
- ✓ Le rapport final/provisoire sera soumis à l'OBR dans le délai prescrit;
- ✓ L'OBR fournira ses commentaires par écrit sur le rapport provisoire dans les 5 jours calendaires qui suivent la réception dudit rapport ;
- ✓ L'OBR devra approuver le rapport final dans un délai de quinze (15) jours.
- ✓ Remise du site web: au plus tard le 06 Janvier 2014
- ✓ Période d'assistance à la maintenance: 3 mois à partir de la livraison du site web

VII - BESOINS

❖ Ressources humaines

L'équipe du Consultant devra comprendre un personnel qualifié pour mener à bien l'ensemble des prestations relevant de ce projet. Elle comprendra à titre indicatif les compétences ci-après :

- ✓ Expert en ingénierie des systèmes d'Information;
- ✓ Expert en conception des architectures de Portail web dynamiques : maîtrise de développement en environnement Web;
- ✓ Expert en système de gestion base de données ;
- ✓ Expert en infographie, Web Design et conception d'interfaces utilisateurs agréables et intuitives.
- ✓ Expert en Communication

Au regard des exigences dans la qualité du travail et des résultats attendus, le Consultant devra justifier son expérience et son expertise à travers des références illustrant :

- ✓ Une expertise solide et éprouvée des technologies Web 2.0;
- ✓ Une forte expérience dans la conception et la réalisation des Portails Web;
- ✓ Avoir au moins quinze (5) références de sites web dynamiques réalisés et actuellement publiés sur Internet ;

Une expérience avérée avec des institutions gouvernementales pendant ces trois dernières années serait un atout.

❖ Matériels et infrastructures

Le Consultant n'effectuera aucune acquisition de matériels pour le compte de l'OBR dans le cadre du présent projet. Les équipements et infrastructures nécessaires seront mis à sa disposition en temps opportun pour faciliter les installations ; le matériel de travail nécessaire aux travaux des différents experts (ordinateurs en particulier) étant à la charge du Consultant. Toutefois, il peut se servir de ses propres infrastructures pour opérer des tests tout au long de la mission.

Dans le cadre de ses déplacements dans les institutions, des locaux nécessaires seront mis à sa disposition pour la durée des travaux. Il pourrait dans ces cas, bénéficier de la connexion internet et autres installations disponibles, sans que l'absence de ces services ne constitue une entrave à sa mission.

VIII - RAPPORTS ET LIVRABLES

Le Consultant est astreint à la production de deux (02) rapports obligatoires :

- ✓ Des présentations à l' intention des Organes de direction du Projet ;
- ✓ Un rapport intermédiaire présentant l'état d'avancement des travaux et les maquettes ;
- ✓ Et un rapport final de la prestation.

Le rapport intermédiaire permet au Consultant de faire valider par l'OBR l'architecture web proposée pour les différentes interfaces ainsi que le fonctionnement type des différentes solutions retenues.

Il intervient, au plus tard, à mi-parcours du délai d'exécution convenu. Quant au rapport final, il est soumis à quinze (15) jours au plus tard avant le terme de la mission pour être validé par l'OBR.

La version finalisée devra être présentée et transmis aux autorités de l'OBR par le Consultant accompagnée des livrables de la mission.

En terme de livrables, il est attendu du Consultant la fourniture sur CD ou DVD en cinq (05) exemplaires de l'intégralité du code source des travaux réalisés à savoir :

- ✓ Copie des fichiers originaux des logiciels utilisés ;
- ✓ Copie des fichiers personnalisés desdits logiciels ;
- ✓ Copie de sauvegarde des bases de données créées ;
- ✓ Code source et la propriété intellectuels ;
- ✓ Commentaires des scripts et codes de programmation ;
- ✓ Paramètres d'accès ;
- ✓ Manuels et/ou guides d'utilisation.

XI - SUIVI ET EVALUATION

Les travaux du Consultant seront suivis par l'Informaticien Webmaster de l'OBR, qui peut requérir, au besoin, l'avis des autorités de l'OBR appuyer par l'Equipe de Gouvernance du Projet. Il s'assure du respect des objectifs spécifiques dans le déroulement de la mission. Une mission d'expertise indépendante sera commise par l'OBR pour l'évaluation et le contrôle du respect du cahier des charges, à compter de la validation du rapport intermédiaire.